

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 16 octobre 2007****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN, François HEILBRONN, Bruno MAQUART, François RACHLINE.

Maria COTORA, Rémi BENSOUSSAN, Mara DOBRESCU, Maxime VAN LIERDE, Yassir HAMMOUD, Vincent UHER.

Ahmed BEKKOUCHE, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Emmanuel GOLDSTEIN (procuration à François RACHLINE), Christian LEQUESNE, Maxime SAADA.

Gwénolé BUCK (procuration à Remi BENSOUSSAN), Marthe POMMIE (procuration à Maria COTORA).

Margarete STURM-FOUCAULT (procuration à Myriam DUBOIS-MONKACHI).

Jean-Claude CASANOVA (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Emmanuel COMBES (procuration à François RACHLINE), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY (procuration à Michel PEBEREAU), Annie THOMAS.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS
Laurent BIGORGNE
Nadia MARIK

Cyril DELHAY
Hakim HALLOUCH
Estelle FRISQUET
Sylvie CESARINE
Nelly ANTOINE
Isabelle HOMONT

directeur,
directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
directrice adjointe, directrice de la stratégie
et du développement,
responsable des programmes égalité des chances et diversité,
chargé de mission,
directrice de la communication,
responsable du contrôle de gestion à la DES,
représentante du recteur,
assistante de Laurent BIGORGNE.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Bilan et conventionnement de nouveaux établissements dans le cadre des Conventions Education Prioritaire. | p. 2 |
| II. | Mise en œuvre d'un dispositif permettant aux élèves de master d'effectuer une année de césure. | p.5 |
| III. | Bilan des admissions 2007. | p. 7 |
| IV. | Information sur un projet d'une seconde implantation de Sciences Po en Ile-de-France. | p. 11 |
| V. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 25 juin 2007. | p. 13 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2007

La séance est ouverte à 8h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. BILAN ET CONVENTIONNEMENT DE NOUVEAUX ETABLISSEMENTS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS D'EDUCATION PRIORITAIRE

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique que 95 nouveaux étudiants ont été recrutés par cette voie de sélection à la rentrée 2007. Le taux de sélection a été de 13%. Cette année, Sciences Po avait 48 lycées en partenariat. Depuis plusieurs années déjà, Sciences Po ne va plus au devant des lycées et ce sont ceux-ci qui demandent à devenir partenaires. Ce réseau de lycées partenaires couvre une bonne partie de la France métropolitaine, mais également la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. Il y a plusieurs candidatures d'autres lycées pour entrer dans ce partenariat en 2007-2008.

Cyril DELHAY rappelle que c'est la septième année que le programme CEP se développe. Il y a un nombre croissant de candidats chaque année, avec plus de 700 candidats venant de 48 lycées pour la procédure de sélection 2007. D'année en année, il y a un effet boule de neige. Un enseignant d'un lycée témoignait récemment du fait qu'il a vu arriver 40 élèves de terminale à l'atelier préparatoire pour cette procédure. Pour ces lycées, l'enjeu va bien au-delà de la seule admission à Sciences Po et correspond bien à une dynamique collective et au goût retrouvé pour le travail. C'est ce qui explique que les enseignants des lycées continuent à suivre cette procédure au fil des années et à donner de leur temps. Cette année, parmi les 95 admis, 16 avaient eu une mention très bien au bac, ce qui est sans doute un signe de la dynamique de travail qui peut être suscitée dans ces lycées. Deux promotions d'étudiants admis par les CEP sont maintenant sorties diplômées de Sciences Po, sans qu'on ait vu une quelconque différence avec les autres diplômés de ces promotions pour ce qui est de leur recrutement sur le marché du travail. On a même pu constater qu'une étudiante admise par la voie des CEP a obtenu son diplôme *summa cum laude*.

b) Questions et observations

Vincent UHER remercie Cyril Delhay pour ce bilan. Il aurait souhaité qu'on présente également les perspectives d'avenir de ce dispositif, qui repose d'abord sur des conventions conclues en 2003 pour cinq ans et qui arrivent donc à échéance. On arrive peut-être au moment où il faudrait tirer les conséquences de cette expérimentation afin d'introduire un système pérenne. On peut dire que cette expérimentation a eu des effets positifs, même s'ils auraient pu être obtenus par d'autres voies, notamment les propositions qu'avaient faites l'UNI. Il admet que les CEP ont pu susciter des espoirs et élever au moins ponctuellement le niveau dans les lycées conventionnés. Mais il estime que d'autres solutions existaient et souligne qu'il faut rester conscient des limites de ce genre de système, dans la mesure où le problème réside dans les conséquences de la démocratisation de l'enseignement scolaire depuis quelques décennies. Ce problème ne pourra pas être réglé par une expérimentation à Sciences Po. Aujourd'hui, il faut faire un choix entre la multiplication des conventions et du nombre d'élèves admis par cette voie, alors que la capacité d'absorption de l'IEP de Paris a des limites, et la réintégration des élèves des lycées conventionnés dans le système de droit commun, ce qui serait la meilleure preuve que cette expérience a réussi.

Rémi BENSOUSSAN se félicite de l'expansion du nombre de lycées conventionnés et d'élèves candidats. Cette procédure sera d'autant plus légitime qu'elle concernera un maximum de lycées. Il demande combien de lycées situés en ZEP ou répondant aux critères des conventions restent à conventionner. Si on leur a refusé une convention ou si on ne souhaite pas les conventionner, il demande pourquoi. Les documents sur ces conventions donnent des chiffres intéressants sur l'origine socioprofessionnelle des parents des lycéens admis par les CEP. Il demande si on pourrait comparer ces chiffres au nombre total d'enfants d'ouvriers ou d'élèves appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées entrant à Sciences Po. Au-delà des procédures CEP, il est intéressant de voir l'impact de ces étudiants sur le visage sociologique de Sciences Po. Par ailleurs, il demande ce que sont devenus les étudiants qui ont fait cette démarche mais qui n'ont pas été admis à Sciences Po : ont-ils poursuivi leurs études ou non? On peut se demander si leur déception a eu ou pas un effet désincitatif, si cela a été vécu comme un refus de la part d'un certain *establishment* à reconnaître leur capacité à étudier. L'UNEF se félicite de l'élargissement de la procédure CEP, mais il reste quelques questions pour faire un bilan de cette procédure après sept ans d'application et pour voir comment, au-delà de cette procédure, on peut favoriser une plus grande mixité sociale à Sciences Po.

Laurent GERMAIN constate que le nombre de lycées conventionnés augmente d'année en année. Compte tenu du taux de sélection qui reste élevé, il demande si cette procédure ne risque pas d'être victime de son succès : on pourrait en arriver à une situation où certains lycées pionniers n'auraient aucun élève admis pendant un ou deux ans, ce qui pourrait entraîner une démobilitation.

Mara DOBRESCU s'interroge sur la manière dont les ateliers préparatoires sont organisés dans les lycées. Cyril Delhay a parlé du fort engagement des enseignants et elle souhaite savoir comment cela s'organise concrètement : s'agit-il d'heures supplémentaires ou uniquement de bénévolat ? En ce qui concerne la pérennisation du dispositif, elle demande s'il ne faudrait pas trouver un partenariat plus fort qui permette d'éviter le bénévolat et fasse que les ateliers soient pérennisés d'une année sur l'autre et soient étendus à plus d'élèves. A long terme, il est peut-être risqué de se baser uniquement sur le bénévolat des enseignants.

Yassir HAMMOUD demande où en est le projet de lycée expérimental.

Richard DESCOINGS estime que l'UNI doit se féliciter qu'un candidat à la présidence de la République qui était favorable à la discrimination positive ait été élu. Au-delà du cas de Sciences Po, c'est aujourd'hui dans tous les partis politiques et dans les entreprises que la question de la diversité et de la multiplicité des voies de recrutement se pose. Même du côté de l'opposition parlementaire, il y a eu des propositions de loi pour créer des quotas dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Il se souvient que quand on parlait de quotas il y a sept ans, on considérait que c'était une menace pour la République. C'est la société dans son ensemble qui a pris conscience du fait que les voies traditionnelles de recrutement ne suffisaient plus, ce dont il se réjouit. Il se réjouit aussi de ce que le droit à l'expérimentation est désormais reconnu dans la Constitution et de ce que l'on est sorti de l'approche très juridique de la notion d'expérimentation, qui doit aboutir soit à sa suppression, soit à son extension. La société a enfin compris que c'est dans le foisonnement des expérimentations que se feront le ressourcement et l'innovation qui sont nécessaires. Sciences Po va donc poursuivre dans la voie de l'expérimentation. Il répond à Rémi Bensoussan qu'en ce qui concerne la mixité sociale, le nombre de boursiers CROUS à Sciences Po est passé de 5 à 15% des effectifs, qui ont eux même augmenté de façon très importante depuis quelques années. Cela signifie que ce n'est pas seulement à travers les CEP, mais à travers l'ensemble de sa politique que l'Institut a réussi à élargir l'éventail social de ses élèves. Il indique qu'il donnera les chiffres précis concernant les enfants d'ouvriers à l'échelle de l'établissement. Il souligne que l'ouverture se fait beaucoup vers les employés et les professions intermédiaires, qui sont aujourd'hui plus nombreux que les ouvriers. En ce qui concerne les lycées pionniers et la possibilité qu'à Sciences Po ou pas de continuer à y recruter, il répond que dès le départ, Sciences Po a été hostile aux quotas et a toujours dit aux équipes enseignantes qu'il pourrait arriver que certaines années, leur lycée n'ait pas de candidats reçus. Cela peut arriver une année et cela crée indéniablement un choc aux équipes enseignantes concernées, mais Sciences Po en parle avec elles et les accompagne. Jusqu'à présent, l'expansion du dispositif a globalement permis de répondre à la demande des étudiants ainsi sélectionnés. Mais Sciences Po a toujours été clair sur le fait qu'il s'agit bien d'une voie de sélection et qu'elle est aussi dure que les autres voies de sélection. En ce qui

concerne l'organisation dans les lycées, il rappelle qu'avec l'autonomie scolaire, il y aura de moins en moins de règles qui s'imposeront à tous les collèges et à tous les lycées, et souligne qu'en tant que directeur de Sciences Po, il n'a pas à se mêler de la politique d'enseignement scolaire. Il ajoute que le bénévolat est très important dans le métier d'enseignant. C'est bien parce que les enseignants des lycées ont fait confiance à Sciences Po sur la base du volontariat que cette expérience a réussi. S'il y avait eu une circulaire émanant de la direction de l'enseignement scolaire, on n'aurait sans doute pas obtenu de tels résultats. Il préfère donc ne pas se mêler de l'organisation dans les lycées. En ce qui concerne les lycées expérimentaux, il y en avait quatre en 2006-2007 et deux autres rejoignent le dispositif cette année. Richard Descoings espère que l'expérimentation procèdera par capillarité vers les classes de première et vers d'autres classes de seconde. Il se réjouit du fait que le lycée de Clichy-sous-Bois a décidé de focaliser ses moyens sur la filière professionnelle, sur laquelle il y a beaucoup de progrès à faire. Il a trouvé intéressant que les enseignants de Clichy-sous-Bois demandent cela à Sciences Po, alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'ils invitent Sciences Po à travailler sur les filières générales. L'extension de ce dispositif est modérée en termes de nombre de lycées, mais elle est réelle et elle concerne toutes les filières du bac.

Cyril DELHAY répond à Rémi Bensoussan que Sciences Po accueille 1500 lycéens chaque année dans le cadre de la préparation de la procédure CEP. Ils viennent pour une demi-journée, assistent à des cours et rencontrent des étudiants. Seulement 95 ont été reçus cette année. L'enjeu pour tous ces lycéens est bien d'être reçus dans ce qu'ils considèrent comme une école prestigieuse et il est important qu'on leur accorde ce temps et cette attention, qui sont souvent déclencheurs et confortent leur estime de soi. Même si ces lycéens ne sont pas admissibles ou admis, les enseignants des lycées estiment qu'ils restent dans une dynamique de travail et de réussite. Le simple fait de pouvoir passer un oral d'admissibilité devant un jury présidé par le chef d'établissement, mais aussi des personnalités extérieures au lycée, comme Dominique Voynet, est déjà un pas énorme. Le deuxième pas est d'être entendu par le jury d'admission à Sciences Po. Même si au bout du compte, ces étudiants ne sont pas admis, cela les met déjà sur la voie de la réussite. Il y a deux ans, une étude avait été faite à l'échelle de l'académie de Créteil dans les lycées participant au dispositif CEP. Cette étude indiquait que selon les établissements, 80 à 100% des élèves admissibles dans le cadre des conventions allaient ensuite en classe préparatoire. En ce qui concerne les candidatures des lycées, Sciences Po ne va pas les chercher et ce sont les lycées qui viennent vers Sciences Po sur la base du volontariat. Ce volontariat est indispensable pour le succès du dispositif, parce qu'il faut qu'une équipe d'enseignants et un chef d'établissement soient prêts à s'engager dans cette action qui leur demandera du temps, alors qu'il y a de nombreuses autres difficultés à gérer quotidiennement dans ces lycées. Chaque lycée doit se sentir prêt. Par ailleurs, il arrive que Sciences Po refuse la candidature de lycées parce qu'ils ne répondent pas aux critères établis par le Conseil en 2001 et en 2003.

c) Vote

Michel PEBEREAU propose de passer au vote de la résolution qui établit la liste nominative des établissements d'enseignement secondaire avec lesquels Sciences Po est autorisé à conclure une convention de partenariat cette année. Il lit la liste des lycées retenus : Lycée Gaston Bachelard de Chelles (93), Lycée Simone de Beauvoir de Gargè-les-Gonesses (95), Lycée Marc Bloch de Val-de-Reuil (27), Lycée Blaise Cendrars de Sevran (93), Lycée Champlain de Chennevières-sur-Marne (94), Lycée Maurice Eliot d'Épinay-sous-Sénart (91), Lycée Irène Joliot-Curie de Nanterre (92), Lycée Olympe de Gouges de Noisy-le-Sec (93).

La résolution est adoptée par 23 voix pour et 1 abstention.

II. MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF PERMETTANT AUX ELEVES DE MASTER D'EFFECTUER UNE ANNEE DE CESURE

a) *Exposé*

Laurent BIGORGNE indique que la Commission paritaire a débattu de ce dispositif et a donné à l'unanimité un avis favorable. Il s'agit de répondre à la demande croissante d'un certain nombre d'élèves qui, durant leur master, souhaitent prendre le temps de faire un ou des stages supplémentaires, en France et de plus en plus souvent à l'étranger. Ils n'ont actuellement pas de support administratif pour pouvoir partir librement en stage et revenir passer leur dernière année à Sciences Po. La direction propose que l'on permette à ceux qui le souhaiteront de faire une année de césure entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année, ce qui permettrait aux élèves d'enrichir leur CV et d'acquérir d'autres expériences. Sciences Po a souhaité que les élèves faisant ce choix continuent à bénéficier du statut d'étudiant, puissent avoir une convention de stage et bénéficient d'un encadrement pédagogique et de l'accès à tous les services de l'IEP de Paris. Lors du groupe de travail, il y a eu une discussion assez féconde avec les représentants étudiants pour déterminer ce que devrait être la contribution des étudiants pour bénéficier de ces différents services lors de cette année de césure. Il s'agit de sortir du système où les élèves souhaitant partir en année de césure devaient payer les droits de scolarité à taux plein. Plutôt que de déterminer un forfait comme cela se fait dans certaines grandes écoles, Sciences Po a arrêté le principe d'une quote-part des droits de scolarité, en tenant compte de la progressivité de ces droits. Chaque étudiant faisant une année de césure paiera donc 25% des droits de scolarité habituels.

b) *Questions et observations*

Jean-Paul FITOUSSI indique qu'il est très favorable à cette innovation, qui était nécessaire. Dans le cadre du master dont il est responsable, les étudiants doivent aller passer trois à six mois dans un centre de recherche à l'étranger et ils regrettent souvent de devoir revenir trop tôt. Ils aimeraient pouvoir rester six mois de plus, mais les contraintes du diplôme les obligent à revenir avant le mois de juillet. Avec ce dispositif, ils pourront acquérir une qualification supplémentaire, qui est déterminante.

François HEILBRONN se demande si, pour certains masters formant aux métiers de l'entreprise, un semestre d'enseignement avant l'année de césure pourrait être suffisant. Il prend l'exemple du master finance et stratégie, dans lequel il enseigne : les cours du premier semestre ne couvrent qu'une partie de la formation nécessaire aux métiers de la finance et de la stratégie. Si un étudiant devait partir en février, il n'aurait pas nécessairement reçu la formation nécessaire pour bien s'acquitter de cette année de césure. En revanche, une telle année est intéressante à l'issue de la 4^{ème} année, après deux semestres de master qui donnent la formation nécessaire pour aborder ce stage. Pour les étudiants qui font une année de césure entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année, il demande ce qu'il advient du stage du dernier semestre : peuvent-ils passer leur diplôme en février après trois semestres et une année de césure ou doivent-ils aussi effectuer ce stage de six mois ?

Maria COTORA indique que l'UNEF se félicite de la mise en place de cette mesure, qui répond à une véritable demande des étudiants. Le fait de devoir payer la totalité des droits de scolarité pour une année de césure avait un effet désincitatif pour les étudiants. Ce dispositif permettra aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir plus d'expérience et de mieux construire leur parcours professionnel sans avoir à peser les coûts financiers et les bénéfices d'un tel stage.

François RACHLINE demande combien d'élèves sont concernés par cette mesure. Il souhaite également savoir s'il s'agit seulement de répondre à leur demande ou aussi de promouvoir le choix d'une année de césure.

Erhard FRIEDBERG profite de la question de François Heilbronn pour demander si on ne pourrait pas proposer aux étudiants ayant choisi une année de césure une démarche de recherche à la place du stage de 5^{ème} année. Cela permettrait d'insuffler un peu plus d'esprit de recherche dans les masters professionnalisants.

Vincent UHER indique que l'UNI se félicite qu'une solution ait été trouvée. Il demande si des mesures transitoires ont été prévues pour les étudiants qui font une césure cette année et à qui on a pu demander de payer 100% des droits de scolarité.

Yassir HAMMOUD trouve cette initiative très intéressante. Elle répond à l'attente des étudiants et leur permet d'acquérir une expérience professionnelle et d'ouverture vers l'international. Il demande si les conventions de stage seront faites de façon inconditionnelle, sans vérifier le lien direct du stage avec la mention du master. Il souhaite également savoir si ce dispositif entrera en vigueur au semestre prochain ou à la rentrée 2008.

Mara DOBRESU revient sur les étudiants qui pourraient utiliser cette année de césure pour un séjour de recherche à l'étranger. Pour encourager cette expérimentation, elle demande si on pourrait mettre en place un dispositif d'aide financière à la mobilité. Elle précise que sa question ne concerne que les étudiants qui feraient des séjours de recherche, pas ceux qui partiraient en stage rémunéré.

Jean-Paul FITOUSSI souligne qu'il s'agit d'une année de césure et qu'elle est donc par définition hors du cadre juridique du diplôme. Il lui semble qu'il faudrait garder la plus grande flexibilité pour cette année et laisser les étudiants choisir librement l'expérience qu'ils souhaitent acquérir. Il ne faut pas trop contraindre ce cadre.

Laurent BIGORGNE répond à François Heilbronn qu'il ne sera pas possible de faire une année de césure avant d'avoir suivi une année complète d'enseignements. En effet, la 4^{ème} année est l'année des fondamentaux du master et du tronc commun, et elle doit être suivie par tous avant de pouvoir partir pour une année.

François HEILBRONN remarque que la résolution proposée indique : « Les étudiants ont suivi un semestre de scolarité peuvent interrompre le déroulement de ce cycle pour bénéficier d'une année de césure avec l'accord de la direction. »

Laurent BIGORGNE répond qu'on pourrait préciser qu'il s'agit d'une année. Le texte indique qu'il faut suivre au moins un semestre de scolarité pour éviter de voir se glisser dans le cadre de l'année de césure des élèves qui souhaitent en fait demander un report d'admission. Il pense qu'on peut laisser le texte ainsi, pour permettre, dans des cas très exceptionnels, que des étudiants partent en stage au bout d'un semestre. Mais généralement, cette mesure s'appliquera aux étudiants ayant suivi les deux semestres de 4^{ème} année. Il pense qu'à terme, de nombreux élèves seront concernés par cette mesure, aussi bien dans les masters des métiers de l'entreprise que dans ceux qui se destinent davantage à la fonction publique. Aujourd'hui, les élèves sont à la recherche de plusieurs expériences et ce sont les expériences longues qui sont valorisées sur les CV. Il est d'accord avec Erhard Friedberg : plutôt que de refaire un stage au quatrième semestre, les étudiants qui le souhaitent pourraient utiliser ce semestre pour la rédaction d'un mémoire, même s'ils sont dans un master professionnalisant. Ce serait un moyen de desserrer la contrainte des volumes horaires sur le master. Il indique que si ce dispositif est voté, il entrera en vigueur dès cette rentrée. Les étudiants qui viennent de commencer une année de césure et qui auraient payé la totalité des droits de scolarité seront contactés et bénéficieront des droits de scolarité réduits de ce dispositif. Il est d'accord avec Jean-Paul Fitoussi sur le fait que cette année de césure est un espace de liberté au sein du master et qu'il faut la normer le moins possible. Il faudra cependant exercer une certaine surveillance au moment de la signature de la convention de stage, au moment du *reporting* qu'on peut avoir avec l'élève sur le déroulement du stage, mais aussi en vérifiant que le stage correspond bien à ce qu'on est en droit d'exiger d'un étudiant de Sciences Po. Mais si on imposait trop de normes pour cette année de césure, on en ferait *de facto* une troisième année de master, ce qui n'est pas l'objet de cette disposition.

Michel PEBEREAU pense que la question de François Heilbronn soulève l'ambiguïté de la rédaction de la résolution. Si on écrit que les élèves « peuvent interrompre le déroulement de ce cycle » après un semestre de scolarité avec l'accord de la direction, cela indique certes que la direction peut refuser, mais cela peut donner l'impression que les étudiants souhaitant faire une année de césure sont incités à le faire au bout d'un semestre, ce qui serait contre-productif.

Rémi BENSOUSSAN pense que l'objectif de cette année de césure est de laisser une certaine autonomie aux étudiants dans leur formation. La formulation de la résolution montre que le départ après un semestre est une possibilité ouverte aux étudiants. On sait bien que la plupart des étudiants le feront plutôt après une année, mais il faut ouvrir le plus de possibilités et non fixer des contraintes.

Michel PEBEREAU répond que l'accord de la direction n'est pas une contrainte, mais un frein utile. Il est important d'avoir la certitude qu'un diplômé de Sciences Po a bien rempli toutes ses obligations de scolarité. Le Conseil a considéré que la première année de tronc commun est un élément fondamental de cette formation. L'accord de la direction est donc nécessaire pour décider à quel moment un étudiant peut suivre son année de césure.

Richard DESCOINGS ajoute que ce ne sera pas désincitatif.

c) Vote

Michel PEBEREAU propose de voter sur la résolution amendée en tenant compte de la remarque de François Heilbronn.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

III. BILAN DES ADMISSIONS 2007

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle qu'entre 2000 et 2007, Sciences Po a connu une augmentation considérable des candidatures, dont le nombre a doublé en sept ans. Sciences Po a franchi cette année le seuil des 10 000 candidatures à l'ensemble des procédures d'admission à Sciences Po. Le moteur le plus dynamique de cette croissance est le 1^{er} cycle, avec 100% d'augmentation de candidatures depuis 2000 et une croissance continue depuis 2002. Le nombre de candidatures est ainsi passé de 4700 en 2002 à 7200 candidatures cette année, toutes procédures confondues : examen, mention très bien, CEP et procédure internationale. L'augmentation est également qualitative : le nombre de bacheliers ayant eu la mention très bien ne cesse d'augmenter à l'entrée de la 1^{ère} année, puisqu'il est passé de 200 candidats en 2000 à 1200 cette année. Il est difficile d'avoir des chiffres consolidés sur l'évolution des mentions très bien à l'échelle du pays, mais il va de soi que le nombre des mentions très bien n'a pas été multiplié par six entre 2000 et 2007. En ce qui concerne la procédure CEP, le nombre de candidats a été multiplié par sept depuis 2001. Les 1^{ers} cycles en régions sont parvenus à trouver leur public, puisqu'ils sont passés de 280 candidatures en 2002 à près de 800 aujourd'hui. L'ouverture du campus du Havre va constituer un nouveau moteur de la croissance du nombre de candidats internationaux pour les 1^{ers} cycles en région.

Sciences Po a choisi de faire face à cette forte hausse des candidatures en refusant toute politique malthusienne. Aujourd'hui, une cohorte d'élèves de 1^{ère} année compte 1000 à 1100 étudiants, soit une hausse de 80% depuis 2002. Cette augmentation des effectifs de 1^{er} cycle a notamment été permise par l'ouverture des campus en région. Les taux d'admission restent malgré tout très serrés : à peine 9,8% pour les examens d'entrée en 1^{ère} et 2^{ème} année, 13,4% pour les CEP et 25,7% pour les mentions très bien. Le taux d'admission pour les mentions très bien peut sembler élevé, mais il signifie quand même que sept fois sur dix, on dit à des élèves qui ont obtenu la mention très bien au bac qu'ils n'ont pas le niveau pour entrer à Sciences Po. Depuis plusieurs années, Sciences Po a cherché à favoriser la diversité parmi ses candidats, notamment avec les CEP et l'introduction d'un oral d'admission en 2^{ème} année. Sans que les chiffres soient stabilisés pour cette rentrée, on constate déjà que l'augmentation du nombre de boursiers sera d'au moins 10% et que Sciences Po franchira le chiffre de 800 boursiers.

L'attractivité du master se confirme, puisque 3444 candidats se sont présentés cette année à l'entrée du master, toutes procédures confondues. Ils étaient un peu moins de 2000 il y a sept ans. Les candidatures des étudiants français sont passées de 1633 à 2790 et le taux d'admission en master est de 15,5%.

L'augmentation des candidatures étrangères a deux moteurs. En premier lieu, Sciences Po a développé une série de doubles diplômes très attractifs, dont cinq doubles diplômes avec la LSE. Aujourd'hui, le cursus le plus attractif de l'ensemble de la LSE est le double diplôme avec Sciences Po. Depuis sept ans, Sciences Po a également un double diplôme avec Columbia University, depuis plus longtemps avec la Freie Universität de Berlin, et plus récemment avec l'université de Saint-Gall en Suisse, l'université Bocconi de Milan et le MGIMO de Moscou. Indépendamment de ces doubles diplômes, 700 candidats environ cherchent à entrer à Sciences Po par la voie d'admission internationale, qui impose aux candidats d'avoir au moins un *Bachelor* d'une université étrangère. Il y a là une marge de progression dont Laurent Bigorgne espère qu'elle se potentialisera avec le système d'inscriptions en ligne lancé l'année dernière.

En ce qui concerne les élèves qui ont au moins trois ans d'expérience professionnelle, le nombre de candidats à la formation continue diplômante a doublé et le nombre d'admis reste stable. Sciences Po souhaite développer cette procédure, les étudiants ayant une expérience professionnelle apportant beaucoup dans les conférences de méthode et les cours séminaires. Des dispositifs nouveaux sont venus alimenter les procédures d'admission. Il s'agit notamment de partenariats avec des écoles qui, dans leurs domaines respectifs, sont parmi les premières en France : l'ENSAE, l'ENS Cachan, Télécom Paris, Supélec, l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielle, l'Ecole nationale des Beaux Arts et l'Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs. Il ajoute que Sciences Po vient de se doter d'une direction des admissions qui fera que demain, on n'admettra plus les élèves en fonction de leur origine, Français d'un côté et étudiants internationaux de l'autre, mais comme le font les grandes universités internationales, en fonction du programme auquel ils aspirent. Cette direction des admissions aura en son sein une équipe complètement dédiée aux 1^{ers} cycles d'une part et une équipe complètement dédiée aux masters d'autre part, et aura des missions de communication, de promotion et d'orientation renforcées vis-à-vis des élèves.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU le remercie pour ce bilan impressionnant. On ne peut que féliciter la direction de l'évolution qui est intervenue au cours de ces années. L'Institut a véritablement changé de dimension à tous les niveaux tout en se transformant profondément dans son contenu.

Erhard FRIEDBERG se réjouit également de ce bilan. Il a une question concernant les étudiants ayant une expérience professionnelle. Il est particulièrement concerné par leur situation puisqu'il dirige le MPA. Il demande si le transparent donnant les chiffres des étudiants en formation continue diplômante compte ceux du MPA.

Laurent BIGORGNE répond qu'ils n'ont pas été inclus dans ces chiffres.

Erhard FRIEDBERG remarque que si on les comptait, cela devrait ajouter 33 personnes pour cette année. De manière plus générale, il souligne qu'il faut trouver un moyen d'augmenter le nombre d'étudiants en formation continue diplômante. Il est essentiel pour la qualité de la scolarité à Sciences Po que les jeunes étudiants trouvent auprès d'eux des jeunes plus âgés et expérimentés, et que l'apprentissage puisse aussi se faire de manière horizontale. Alors que le reste du bilan est excellent, le bilan des étudiants avec une expérience professionnelle est décevant. Il demande ce qu'on peut faire pour augmenter leur nombre.

Jean-Paul FITOUSSI demande si on dispose de données comparatives. Sciences Po a connu des évolutions importantes dont on ne peut que satisfaire, mais il aimerait savoir ce qu'il en est des autres grands établissements, notamment ceux qui sont le plus proches de Sciences Po.

Rémi BENSOUSSAN pense qu'on ne peut que se féliciter du fait que les étudiants qui sont en 1^{ère} année et en master viennent d'horizons plus divers. On sent bien qu'il y a une baisse de l'appréhension qui faisait que de nombreux candidats potentiels ne présentaient pas leur dossier parce qu'ils pensaient n'avoir aucune chance. L'évolution du nombre de candidatures et leur diversité sont des éléments très

positifs et on constate une attractivité croissante de Sciences Po en France et à l'international, quelles que soient les procédures d'entrée. Cela pose clairement la question que l'UNEF a régulièrement soulevée au sein du Conseil l'année dernière, à savoir la réforme des procédures d'admission. Le Conseil a commencé avec la suppression de l'admission à bac+1. Mais il faudrait progresser sur cette question au regard de l'augmentation constante du nombre de candidatures et du fait que de nombreux lycéens intéressés par une admission à Sciences Po s'interrogent sur la réforme, sur la possible mise en place d'un oral d'admission et sur l'avancement de la date du concours. On ne peut pas passer outre une réflexion générale sur les admissions, notamment sur l'admission en 1^{ère} année du 1^{er} cycle, qui devient de plus en plus importante du fait de la suppression de l'admission à bac+1 et de la cohérence du parcours de formation en cinq ans.

Laurent GERMAIN est frappé par l'attractivité croissante de l'Institut, qui pose la question du format qu'on souhaite donner à Sciences Po à moyen terme. Les candidats qui sont laissés à la porte de Sciences Po sont d'excellents candidats. Il souhaite savoir si l'augmentation du recrutement va continuer au même rythme que les cinq dernières années, ce qui pose la question des ressources. Il demande si on sait comment va évoluer la dotation de l'Etat pour 2008 et peut-être pour les prochaines années et si on envisage une croissance des ressources propres de Sciences Po, ce qui permettrait d'être optimiste sur la capacité de l'Institut à financer un éventuel accroissement.

François HEILBRONN a une question sur les différentes procédures d'admission en 1^{ère} année. Quand il était à Sciences Po, il n'y avait pas d'admission au titre de la mention très bien, procédure qui a été introduite il y a une quinzaine d'années. Pendant longtemps, cette procédure d'admission était marginale et ne représentait qu'un sixième ou un septième de la promotion. Cette année, il y a eu 1200 candidats à cette procédure, ce qui est une très bonne chose puisque Sciences Po attire des gens de bonne qualité, dont 25% ont été admis. Cela représente près de la moitié de la promotion entrée à Sciences Po en 1^{ère} année. Il demande s'il est pertinent de garder cette procédure d'admission et s'il ne faudrait pas fixer un pourcentage ou un nombre maximum d'étudiants admis par cette voie. Par ailleurs, il a remarqué que beaucoup d'élèves qui se présentaient à Sciences Po au titre de la mention très bien n'avaient pas l'intention de passer l'examen en cas d'échec, en décidant que s'ils n'étaient pas admis à Sciences Po sur dossier, ils iraient en hypokhâgne ou en prépa HEC. Il demande si cette voie d'admission attire vraiment des candidats très motivés et si on a des chiffres sur le nombre de candidats qui, n'ayant pas été reçus au titre de la mention très bien, se sont présentés à l'examen.

Michel PEBEREAU indique qu'il citait au directeur le cas d'un fils d'ami qui n'a pas été admis à Sciences Po au titre de la mention très bien, qui a passé l'examen et a échoué. Cet exemple n'est pas une démonstration, mais semble indiquer que le système fonctionne.

Vincent UHER rejoint la préoccupation de François Heilbronn. Il pense qu'on pourrait au moins faire en sorte que les admis par examen soient plus nombreux que les étudiants entrés par la mention très bien. Cela permettrait à Sciences Po de garder un meilleur contrôle sur la sélection et sur la motivation des élèves admis.

Mara DOBRESU souhaite revenir sur la question posée par Rémi Bensoussan concernant la réforme du concours. Elle rappelle que l'année dernière, les représentants étudiants avaient réfléchi à plusieurs reprises sur cette réforme en groupe de travail. Elle aimerait que cette réflexion se poursuive activement dès la rentrée. Les élus étudiants seront présents lors des groupes de travail et sont prêts à faire tous les efforts nécessaires pour aider la direction dans cette réflexion si cela peut accélérer les choses.

Michel PEBEREAU estime que la procédure d'admission au titre de la mention très bien est nécessaire et démocratique. Le baccalauréat est le premier niveau de diplôme de l'enseignement supérieur et le fait qu'on reconnaisse une valeur à ce diplôme est extrêmement important. La sélection qui est ensuite faite parmi les candidats ayant la mention très bien est drastique, ce qui est nécessaire. On juge quand même que dans trois cas sur quatre, un candidat ayant la mention très bien n'a pas le niveau suffisant pour entrer à Sciences Po, ce qui constitue une sélection significative, puisqu'il s'agit des meilleurs élèves sortis du secondaire. En ce qui concerne l'évolution des effectifs, elle a en gros suivi l'évolution du nombre de candidatures. Il ne fait pas de doute que si on veut aller plus loin, il faudra réfléchir à la question des ressources et en particulier à celle des droits d'admission. Il faut d'abord décider où en est

l'Institut sur cette question avant de s'engager dans une voie qui serait sans espoir. Il ne faut pas oublier que les réformes de l'université et de la recherche qui sont en cours ont nécessité de la part des pouvoirs publics de gros efforts dans de nombreuses universités. Sciences Po est une université relativement privilégiée dans la distribution des deniers publics et il ne faut pas s'attendre à ce que cet avantage s'élargisse encore dans les années à venir. L'avenir dépendra beaucoup de la capacité de Sciences Po à générer des ressources propres, notamment au niveau des droits de scolarité.

Richard DESCOINGS répond que les groupes de travail ont beaucoup œuvré pour réfléchir aux conditions d'admission en 1^{ère} année. Cette question a été abordée à deux ou trois reprises devant le Conseil et on a pu constater une certaine perplexité. Deux des principaux objectifs sont la création d'un oral et l'obtention des résultats avant les vacances d'été. On n'a pas encore réussi à déterminer la date où il faudrait passer l'écrit : soit avant les épreuves écrites du bac, soit entre les épreuves écrites et les résultats du bac, soit après les résultats. La deuxième question, qui lui est liée, est celle des mentions très bien. Il rappelle que celles-ci représentent en moyenne 3% des bacheliers, et 7% en filière S, ce que certains attribuent à la notation des matières scientifiques, mais qui est aussi dû au fait que notre système scolaire a hiérarchisé les filières. On ne peut pas dire qu'on met les meilleurs en S, ce qu'on peut discuter, et s'étonner ensuite que ce soit dans cette filière qu'il y ait le plus de mentions très bien. A l'intérieur de ces 3% de bacheliers d'un très bon niveau, on fait encore une sélection qui en exclut les trois quarts. Richard Descoings est d'accord sur le fait qu'il faut poser la question de la pondération des différentes voies d'entrée à Sciences Po, mais pense aussi qu'il faut poser toutes les questions, et donc aussi celle de l'examen. Richard Descoings et Jean-Claude Casanova se posent la question de savoir ce qu'un examen purement écrit apporte en termes de connaissance des candidats. C'est pourquoi on souhaitait créer un oral d'admission.

Ce sujet devra avancer, mais cette réflexion n'aura de sens que si on parvient à suivre dans le recrutement l'évolution du nombre de candidatures. Comment définir le nombre souhaitable d'élèves à Sciences Po ? Richard Descoings estime qu'il y a deux grands critères : d'une part la qualité des candidats et leur nombre, et d'autre part ce qu'on peut anticiper des débouchés professionnels. Dans les 10 à 15 prochaines années, on peut anticiper un renversement de la tendance du marché du travail en faveur des jeunes diplômés en raison des départs massifs à la retraite des cadres privés et des cadres de la fonction publique. Même si tous ces départs ne sont pas remplacés, la tendance sera à un recrutement de plus en plus important dans tous les grands secteurs de débouchés professionnels, même si tous ne seront pas également en développement. Globalement, il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour les futurs diplômés de Sciences Po quant à leurs débouchés professionnels. Certains débouchés se réduisent, comme le concours externe de l'ENA, pour lequel il n'y aura que 40 places cette année contre 45 l'année dernière et 50 il y a deux ans. En revanche, Sciences Po devra être toujours meilleur sur la préparation aux concours des institutions européennes. L'avenir se trouve là. Sciences Po a eu de très bons résultats cette année : 34 diplômés de Sciences Po ont été reçus au concours de recrutement des administrateurs des différentes institutions européennes, sur un total de 750 admis pour 55 000 candidats venant de toute l'Union européenne. Sciences Po a en outre eu 48 admissibles pour le recrutement de contractuels de la Commission européenne. L'avenir de Sciences Po est en partie dans la poursuite de la formation de futurs membres des institutions européennes, mais aussi de futurs administrateurs territoriaux.

Dans l'état actuel de son implantation parisienne, Sciences Po ne peut pas accueillir plus d'élèves en 2008 par rapport à 2007. L'Institut a déjà atteint son maximum. L'immeuble René Rémond sera entièrement disponible en décembre 2007. Mais entre le moment où on a commencé à réfléchir à l'acquisition de cet immeuble et sa mise en service prochaine, on a à peu près absorbé l'ensemble de l'oxygène supplémentaire. Avec ce bâtiment, Sciences Po a 20 salles et trois amphithéâtres de plus, mais ils sont déjà bien occupés. Cette année, il faudra donc trancher la question de savoir si on arrête la progression du nombre d'élèves à Sciences Po ou si on la poursuit. Certains recommandent à Sciences Po de s'arrêter. Richard Descoings constate que ceux qui sont pour l'arrêt de cette expansion du recrutement sont plutôt des *insiders*, des élèves qui sont déjà à Sciences Po. Si on faisait un sondage chez les futurs candidats, on n'aurait probablement pas la même réponse. Mais au nom de la valeur du diplôme et des conditions d'études, ceux qui sont en place souhaitent laisser les choses en l'état. Richard Descoings ne partage pas cette philosophie, mais il constate que Sciences Po ne peut plus procéder par croissance interne. L'Institut est aux limites de ce qu'il est possible de faire, ce qui signifie

que si on veut augmenter les effectifs, la solution est la croissance externe, ce qui renvoie au quatrième point de l'ordre du jour.

IV. INFORMATION SUR UN PROJET D'UNE SECONDE IMPLANTATION DE SCIENCES PO EN ILE-DE-FRANCE

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique qu'il avait déjà évoqué ce sujet par le passé. Après tout, Sciences Po a déjà créé plusieurs implantations dans d'autres régions et on pourrait envisager de le faire en Ile-de-France. Si le Conseil devait prendre cette décision, cette implantation se ferait plutôt dans le Grand Est de l'Ile-de-France si on veut participer de la politique régionale et nationale de rééquilibrage entre le Grand Ouest et le Grand Est de l'Ile-de-France. Cette implantation se ferait plutôt sur le campus d'une université existante si on veut participer de la politique universitaire de rapprochement progressif des universités et des établissements sélectifs ou grandes écoles, chacun conservant son identité mais se rassemblant sur des pôles. Il faut trouver un partenaire universitaire ayant un potentiel scientifique et des qualités de formation comparables à ceux de Sciences Po. Il faut éviter tout effet d'annonce qui serait médiatiquement facile à utiliser sur le moment mais qui serait problématique à moyen terme. Si on décide d'une deuxième implantation, elle sera structurante à 10 ans. Il faut donc se méfier d'une approche de type « Plan Marshall pour les banlieues ». Il ne s'agit pas de trouver une implantation en banlieue, mais d'avoir une seconde implantation en Ile-de-France, en partenariat avec un établissement universitaire qui apporte quelque chose à Sciences Po autant que Sciences Po peut lui apporter quelque chose. Par ailleurs, s'il faut tenir compte non seulement de la vitesse et de la pérennité de l'expansion des candidatures sur le temps long, mais des évolutions du marché du travail, il faut concevoir une seconde implantation avec des nombres importants : pas 150 ou 200 élèves comme dans les 1^{ers} cycles en régions, mais plutôt un ordre de grandeur de 2000 élèves. Enfin, le fait d'avoir deux implantations d'un seul Sciences Po signifierait des procédures de sélection uniques et des formations qui ne seraient pas doublonnées entre les deux implantations. Si elles étaient doublonnées, le choix des élèves se ferait en fonction du territoire d'implantation.

Après mûre réflexion, le plus raisonnable serait que Sciences Po soit candidat au pôle de recherche et d'enseignement supérieur Paris Est, qui rassemble les universités de Marne-la-Vallée et de Créteil, l'Ecole des Ponts et quelques autres laboratoires de recherche et écoles d'ingénieurs. L'avantage de participer au PRES est de ne pas choisir entre les deux universités de Marne-la-Vallée et de Créteil, qui sont extrêmement complémentaires par rapport à ce que peut chercher Sciences Po. Cela signifie aussi que Sciences Po ne choisit pas Villetaneuse pour des raisons d'évaluation du potentiel scientifique, du taux de rotation des enseignants-chercheurs et des conditions de transport entre les deux implantations. Richard Descoings propose une localisation sur le campus de Créteil, entre la faculté de droit et le CHU Henri Mondor. Quand on évalue ce que Sciences Po pourra apporter à l'université d'accueil et ce que celle-ci pourra apporter à Sciences Po, le fait qu'il y ait une très bonne faculté de droit qui prépare à l'Ecole du barreau de Paris et qui comporte un centre de préparation aux concours administratifs est une bonne chose. En outre, si on veut assurer concrètement le développement des humanités scientifiques à Sciences Po et la convergence des disciplines, il faut construire au moins un 1^{er} cycle avec les sciences du vivant, comme on a construit un 1^{er} cycle avec l'université Pierre-et-Marie-Curie. Par exemple, la cartographie du génome humain et la connaissance de l'ADN sont des progrès scientifiques extraordinaires, les tests ADN sont un progrès technologique extraordinaire, mais l'utilisation des tests ADN est un sujet politique, social et philosophique. A un moment donné, le progrès scientifique et le progrès politique interrogent les sciences sociales et humaines et il n'y aurait rien de pire que d'avoir des gens formés par les sciences sociales et humaines et complètement ignares sur les questions scientifiques, ou des scientifiques qui ne se poseraient pas des questions plus générales. Richard Descoings ajoute que les partenaires envisagés sont très intéressés par le projet de Sciences Po.

En ce qui concerne la décision, la question de principe devra être posée lors du prochain Conseil de Direction. Il faudra en outre s'assurer que l'Etat soutient cette initiative. Richard Descoings en a tout juste saisi Valérie Pécresse et le dossier sera instruit dans les semaines et mois à venir. Par ailleurs, la

question du financement est centrale. Cette seconde implantation n'est imaginable que si les partenaires publics de Sciences Po réunissent un tour de table financier qui permette de construire cette implantation et de réfléchir au logement étudiant et aux équipements sportifs. La Ville de Créteil s'est d'ores et déjà engagée à apporter gratuitement le foncier et a proposé quatre ou cinq parcelles. Le Conseil général du Val-de-Marne, la Ville de Créteil et la Région Ile-de-France ont déjà manifesté leur intention de financer l'investissement, tout en demandant à l'Etat de donner un signe qu'il n'est pas indifférent à l'affaire. Tout le monde est d'accord pour dire que si on envisage une extension à 2000 élèves en vitesse de croisière, il faudra entre 13 000 et 15 000 m² utiles et un budget d'environ 40 millions d'euros. Une des hypothèses possibles serait que chaque partenaire public verse 10 millions d'euros, ce qui constituerait un effort considérable pour les collectivités locales et un soulagement pour l'Etat par rapport aux engagements du CPER. Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui est prioritaire au sein du budget 2008, sera de 1,2 milliard d'euros. Mais en raison de la nécessité de financer des projets du précédent CPER avec différentes régions, les masses budgétaires pour des projets nouveaux seront relativement limitées. Pour Valérie Pécresse, il est très important que Sciences Po arrive à mobiliser les collectivités locales si on veut que ce projet aboutisse.

Le deuxième sujet de financement, qui devra être pensé et décidé en même temps, concerne le fonctionnement de cette seconde implantation. Un élève de Sciences Po coûte entre 9500 et 10 000 euros par an. Pour 2000 élèves, il faudra 20 millions d'euros par an. L'IEP ne partira pas dans l'idée de la construction de quoi que ce soit s'il n'a pas de certitudes sur le financement du fonctionnement. Le gouvernement s'est engagé dans une politique de rattrapage pour l'ensemble des universités françaises. Ce rattrapage est immobilier, avec 350 millions d'euros dans le cadre des CPER ; il concerne aussi la qualification des emplois dans les universités, ce qui a mobilisé des sommes importantes, notamment pour transformer des emplois de catégorie C en emplois de catégorie A. Il faut beaucoup d'argent pour préparer la prise d'autonomie des universités et pour permettre le passage des maîtres de conférence dans le corps des professeurs d'universités. Il est normal que l'Etat ait une politique globale de remise à niveau de l'ensemble du système d'enseignement supérieur et de recherche. Richard Descoings craint cependant que l'Etat en France ne s'inspire pas de ce qui se passe en Grande-Bretagne ou en Allemagne et ne se préoccupe pas de ce qu'il y ait quelques champions universitaires français dans la compétition mondiale. Dans le domaine des sciences sociales et humaines, Sciences Po a des arguments à faire valoir pour dire qu'il n'a pas à être aidé plus que la moyenne des universités, mais pas moins non plus. Il serait surprenant qu'un établissement qui a été pionnier sur la diversité du recrutement, sur l'intégration internationale des études et sur les droits de scolarité soit moins bien traité par le gouvernement qu'un établissement qui n'aurait pas bougé depuis 10 ans. En ce moment, Sciences Po doit faire face à deux types de négociation : la négociation sur le contrat quadriennal 2007-2010 et donc le plan de financement par l'Etat sur cette période, et la négociation sur cette seconde implantation. Depuis 2002, l'Etat a un peu accompagné la croissance de Sciences Po, mais pas beaucoup. Depuis cette date, Sciences Po a financé 90% de tout ce qui concerne l'immobilier et a même rapporté de l'argent à l'Etat. Pour ce qui est du budget global, Sciences Po l'a déjà et l'aide de l'Etat sur les cinq dernières années a augmenté de 3% par an. C'est bien par rapport à l'état des finances publiques, mais ce n'est pas colossal. Sciences Po a été très économe dans la demande d'augmentation de l'aide en crédits et est très économe en emplois : il y a 105 emplois d'universitaires à Sciences Po, contre 400 – 450 à l'université de Mulhouse et 500 à l'université du Havre. Sciences Po a donc immensément développé ses ressources propres, qui représentent 40% de son budget. Mais il ne faudrait pas que l'Etat se désintéresse des établissements comme Sciences Po. Sur le financement du fonctionnement, les collectivités locales pourraient éventuellement participer un peu, mais ce n'est pas du tout de leurs compétences. Pour un département, pour une ville et pour une université, le fait d'arriver avec un projet pour 2000 étudiants est considérable dans un monde démographique étudiant qui est à peu près stable. A titre de comparaison, Dauphine compte 8000 étudiants, Marne-la-Vallée en compte 10 000 à 11 000. Si Sciences Po en a 9000 en 2010, l'Institut sera dans les ordres de grandeur des universités parisiennes. Une fois que les négociations sur le financement par l'Etat et sur le développement par la croissance externe auront abouti, Sciences Po pourra se pencher cette année sur la question des modes de sélection. Cette discussion sera très différente selon que l'on décidera de mettre un coup d'arrêt à l'expansion des effectifs ou de la poursuivre.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU constate que c'est un projet ambitieux et exaltant, dont le Conseil aura l'occasion de parler de manière plus précise lors de sa prochaine réunion.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2007

Le procès-verbal est adopté sous réserve de quelques modifications.

La séance est levée à 10 heures.